



Info-Collectes

ÉDITION 2026



INFORMATIONS SUR LES COLLECTES

Ressourcerie	2
La bonne matière au bon endroit	3
Collecte des encombrants	4
Collecte de la récupération	5
Collecte du bac brun	6
Compostage domestique	7
Vidange des fosses septiques	8
Résidus domestiques dangereux	9
Consigne et collecte pellicules d'ensilage blanches	10
Les dates	11
Consultez www.mrcgranit.qc.ca	12



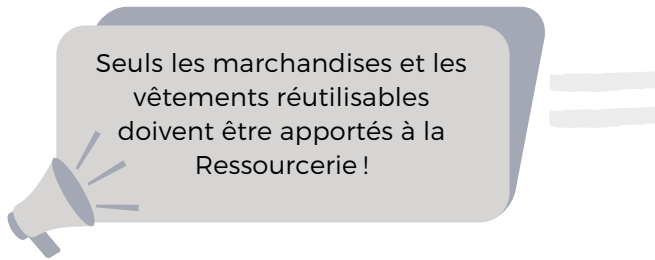
Ressorcerie du Granit

Une mission sociale : Avec son plateau de travail favorisant la réinsertion sociale des personnes éloignées du marché de l'emploi et grâce aux dons faits par la population, la Ressorcerie offre des produits à prix abordables et rend ainsi possible le financement de la mission sociale de l'organisme.

Une mission environnementale : La Ressorcerie du Granit est le lieu de choix pour vous départir écologiquement de vos biens. Chaque année, la Ressorcerie détourne du site d'enfouissement plus de 300 tonnes de matières!

Il existe plusieurs façons de profiter des services de la Ressorcerie :

- En déposant vos biens directement sur place au 2969, rue Laval à Nantes.
- En utilisant le service de collecte à domicile gratuit offert pour les meubles réutilisables et les électroménagers, réutilisables ou non.
- En profitant des onze points de cueillette (cloches à vêtements) présents dans dix municipalités et disponibles pour le dépôt des vêtements et d'autres petits articles.



Si votre item n'est pas adéquat pour le donner à un ami, ne l'apportez pas à la Ressorcerie!



Distribution annuelle de compost

Saviez-vous que les boues de fosses septiques de l'ensemble de la MRC sont compostées à Lac-Mégantic? Le compost issu de cette transformation est parfait pour vos plates-bandes de fleurs puisqu'il améliore la qualité du sol et son drainage. Ce compost n'est cependant pas approprié pour le potager.

Contactez votre Municipalité pour connaître la date de distribution prévue dans votre localité!



À surveiller! Événements à venir dans la MRC du Granit en 2026



Fièrement
AGRICOLE

La Journée de l'agriculture

Thème : *L'empreinte des femmes*
fierementagricole.com
9 mai 2026



degustezmegantic.ca
3 et 4 octobre 2026

La bonne matière au bon endroit!



Matières **acceptées**



Matières **refusées**



Vérifiez auprès de votre municipalité si des frais sont applicables.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Page 4

COLLECTE DES RDD

Page 9

RESSOURCERIE DU GRANIT

**AIM FRONTENAC
9109 QC-204,
FRONTENAC**

ENCOMBRANTS *

Consultez la page 4 pour l'ensemble des matières acceptées et les consignes.

- Ameublement non réutilisable : divan, table, matelas, etc.
- Matériaux ferreux : table et chaise en métal, bouts de fer, fournaise, réservoir à eau, etc.
- Pneus d'automobile (sans jantes)
- Matériaux de construction (1 mètre cube maximum)



OBJETS DIVERS RÉUTILISABLES

- Meubles de tout genre (rembourrés ou non)
- Électroménagers, gros et petits (réfrigérateur, robot culinaire, etc.) fonctionnels ou non
- Articles de maison, de loisir et d'atelier



APPAREILS CONTENANT DES GAZ CFC

Réfrigérateur, congélateur, déshumidificateur, climatiseur mobile, cellier, distributeur d'eau.

Veuillez utiliser le service de collecte à domicile gratuit de la Ressourcerie du Granit afin d'assurer le retrait des gaz qui sont nocifs lorsqu'ils sont libérés dans l'environnement.



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION * EN GRANDE QUANTITÉ

Bois, brique, gypse, béton, bardeau, fenêtres, matériaux isolants, etc.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Peinture, teinture, solvant, huile usée, etc.

Consultez la page 8 pour l'ensemble des matières acceptées et les consignes.



Peinture, pile, fluocompacte



MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE ET INFORMATIQUE

Ordinateur, cellulaire, tablette, imprimante, téléviseur, DVD, CD, VHS.



TUBULURE ACÉRICOLE

- Retirer les pièces métalliques connexes (broches, unions).
- Séparer les tuyaux maîtres des tubes de dimension 5/16.
- Ne doit pas contenir de peinture, d'autre plastique ou de contaminant.



* Vérifiez auprès de votre municipalité pour connaître les possibilités d'accès à un conteneur, à un écocentre ou au dépôt de matières chez AIM Recyclage.



Confirmez au préalable si des frais s'appliquent.

Collecte des encombrants

Les encombrants sont les objets dont on veut se départir, mais trop gros pour entrer dans les collectes mensuelles, comme les meubles, les matelas, les gros produits défectueux, les toilettes, etc.

Consultez la carte interactive du site Web de la MRC pour connaître la date de la collecte dans votre municipalité.



- Les encombrants doivent être déposés sur le sol, pas dans une remorque ou tout autre contenant.
- Un objet volumineux ne doit pas peser plus de 100 kg (225 lbs).
- Chaque ensemble d'objets ne doit pas occuper un volume supérieur à 1 mètre cube.
- La quantité totale doit être raisonnable sans quoi les objets ne seront pas ramassés.
- La manipulation des objets doit pouvoir se faire à deux personnes pour être chargés dans le camion.
- Seuls les pneus usés d'automobile (sans jantes) sont admissibles. Ils devront être placés à l'écart des autres objets.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

- Tout mobilier d'ameublement, appareil de chauffage, appareil sanitaire, matériaux de construction jusqu'à concurrence d'un volume d'un mètre cube (1 m³) ou d'un poids de cinquante kilogrammes (50 kg);
- Les branches d'arbres attachées en ballots d'un diamètre n'excédant pas cinq centimètres (5 cm) et dont la longueur est inférieure à un mètre (1 m);
- Les pneus sans jantes, les tubulures acéricoles attachées en ballots d'un poids maximal de vingt-cinq kilogrammes (25 kg); ** Les pneus ne sont pas acceptés dans la collecte des encombrants de la municipalité de Stratford, Veuillez les déposer à l'écocentre de Disraeli.
- Les objets divers dont les dimensions sont inférieures à un mètre cube (1 m³) et pesant moins de cinquante kilogrammes (50 kg).

MATIÈRES REFUSÉES :

- **Un trop grand nombre d'objets à la suite d'une fermeture de maison;**
- Matériaux de construction en grande quantité;
- Bonbonne de propane ou appareils contenant un moteur à combustion ou un réservoir d'huile ou d'essence (ex. : tondeuse, souffleuse);
- Résidus domestiques dangereux;
- Pneus (avec jantes) ou pneus non standards (ex. : tracteur);
- Pour les électroménagers comportant des gaz réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, déshumidificateur, climatiseur mobile, cellier, distributeur d'eau), veuillez utiliser le service de collecte à domicile gratuit de la Ressourcerie* afin d'assurer le retrait des gaz qui sont nocifs lorsque libérés dans l'environnement.



Un meuble ou un objet n'est plus à votre goût, mais il est encore en bon état? Apportez-le à la Ressourcerie pour assurer sa réutilisation!

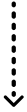
- Meubles de tout genre (rembourrés ou non), les matelas ne sont pas acceptés;
- Électroménagers, gros et petits (réfrigérateur, robot culinaire, etc.), fonctionnels ou non;
- Articles de maison, de loisir et d'atelier (vaisselle, verrerie, bibelot, luminaire, miroir, jeux, jouets, livres, CD, outils, etc.);
- Articles de sport, vélos compris;
- Articles de bébé;
- Vêtements en bon état.

*Un service de collecte à domicile gratuit est offert par la Ressourcerie pour les meubles réutilisables ainsi que les électroménagers réutilisables ou non.

Deux principales questions à se poser avant de déposer un objet dans le bac de récupération :

Est-ce un **contenant, un emballage ou un imprimé**?

Oui



Non>



Le site Web et l'application **ÇA va où?** de RECYC-QUÉBEC permettent d'identifier rapidement le bon endroit pour chaque matière.

ALORS IL EST IMPORTANT DE :

- Vider et rincer légèrement les contenants ;
- Retirer les couvercles des pots et contenants (sauf les petits bouchons) ;
- Séparer les matières composant l'emballage (ex. : sac de céréales dans une boîte) ;
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées ;
- Défaire et plier vos boîtes de carton.

EXEMPLES DE CONTENANTS ET D'EMBALLAGES

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets préparés, et à emporter



EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier



NE PAS METTRE DANS LE BAC DE RÉCUPÉRATION

- ✗ Boyau d'arrosage
- ✗ Chaise de jardin
- ✗ Sac poubelle, sac à compost
- ✗ Jouet
- ✗ Casserole
- ✗ Vêtement et tissu
- ✗ Seringue (les rapporter à votre pharmacie)
- ✗ Emballage de protection en polystyrène
- ✗ Résidus domestiques dangereux (RDD), voir page 9 :
 - ✗ Aérosols
 - ✗ Pile
 - ✗ Contenant de peinture et d'huile
 - ✗ Cigarette électronique

BESOIN DE PLUS D'INFOS SUR LE BAC ?
CONSULTEZ BACIMPACT.CA



Collecte du bac brun



Matières refusées

Animaux morts, RDD, bouchons de liège, plastiques, couches, médicaments, papier ciré, etc.

Matières acceptées



RÉSIDUS DE CUISINE

- Restes de table, aliments périmés (sans emballage)
- Viandes, poissons et fruits de mer incluant les os, les coquilles, les carapaces et les arêtes
- Restes de café moulu et filtre, sachets et résidus de thé ou tisane



RÉSIDUS DE JARDIN

- Fleurs, plantes, mauvaises herbes, résidus de jardinage et chaume
- Très petites branches (diamètre inférieur à un crayon)
- Sciure, copeaux, écorces



PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Contenants et verres en carton (sans pellicule de plastique)
- Boîtes de carton souillées (pizza, poulet, etc.)
- Papiers souillés (nappes en papier, serviettes de table, essuie-touts, mouchoirs, etc.)



AUTRES MATIÈRES COMPOSTABLES

- Nourriture, litière et excréments d'animaux domestiques
- Cure-dents et bâtonnets de bois
- Cheveux, poils d'animaux et plumes
- Cendres refroidies (au moins 4 semaines avant le bac brun)



Les sacs de pellicules compostables, biodégradables ou oxobiodégradables sont **interdits**.

Exception pour les citoyens de la Ville de Lac-Mégantic : veuillez vous référer aux consignes de celle-ci concernant ces sacs.



Opter pour le sac en papier ou des journaux

Trois astuces pour une cohabitation harmonieuse avec votre bac brun !

1



ÉVITER QUE LES MATIÈRES COLLENT AU FOND DU BAC

En été, mais plus particulièrement en hiver, tapisser le fond du bac extérieur de carton, de papier journal ou d'un grand sac de papier pour résidus de jardin.

2



EMPÊCHER LA FORMATION DE VERS BLANCS

Garder les résidus de viande au frigo ou au congélateur jusqu'au jour de collecte. En cas d'apparition de vers blancs, les éliminer en versant un peu de sel ou de vinaigre à l'intérieur du bac.

3



LIMITER LE DÉVELOPPEMENT D'ODEURS

Entreposer le bac brun à l'extérieur, à l'ombre, le sortir à chaque collecte et le rincer périodiquement à l'aide d'un savon doux ou d'une solution de vinaigre et d'eau.

Compostage domestique

Matières acceptées



RÉSIDUS DE CUISINE

- Pelures de fruits et de légumes, restes de fruits et de légumes
- Pain, pâtes alimentaires, riz
- Sacs de thé, filtres à café en papier, marc de café (grains)
- Coquilles d'œufs

Refusées
Poissons, viandes et os



RÉSIDUS DE JARDIN

- Feuilles mortes (en petite quantité)
- Fleurs fanées, plantes mortes, terre, copeaux
- Herbe coupée (de préférence séchée)
- Très petites branches

Refusées
Mauvaises herbes en graines, plantes ou feuilles malades



AUTRES MATIÈRES

- Papier journal (en lamelles), essuie-tout
- Cheveux, plumes
- Bran de scie, cendres de bois refroidies



Cinq règles de base pour faciliter le compostage



1

MÉLANGER LES CATÉGORIES DE MATIÈRES

Mélanger les catégories de matières (résidus de cuisine et résidus de jardin) et les disposer en couches minces successives dans le contenant afin de créer un équilibre.



2

BRASSER ET AÉRER

Brasser fréquemment la matière afin d'ajouter de l'oxygène aux micro-organismes qui sont les agents actifs du compostage. La décomposition est ainsi uniforme dans le mélange.



3

VÉRIFIER L'HUMIDITÉ

Arroser le compost quand les matières organiques sont trop sèches et ajouter de la terre ou du compost secs quand elles sont trop humides.



4

SURVEILLER LA DÉCOMPOSITION

Observer le compost régulièrement pour déceler la présence d'odeurs ou d'éléments qui se décomposent difficilement.



5

CONSTITUER UNE RÉSERVE DE RÉSIDUS DE JARDIN

Isoler, à proximité du composteur, une quantité de matières sèches comme des feuilles mortes ou des copeaux pour effectuer une alternance avec les matières humides (résidus de cuisine).

Vidange des fosses septiques 2026

Saison estivale :

23 mars au 23 octobre 2026

Saison hivernale (hors saison) :

24 octobre 2026 au 25 mars 2027



Consultez la page dédiée à votre municipalité dans cet Info-Collectes pour connaître les dates importantes et les chemins visités cette année.

PRÉPARER SA VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE :

- Les deux couvercles sont bien déterrés (pourtour d'environ 8 pouces) pour permettre de basculer les couvercles et éviter que la terre retombe dans la fosse.
- Les capuchons (vissés) doivent être dévissés, mais non enlevés.
- Le numéro d'immeuble doit être visible.
- La cour de la résidence doit être dégagée afin de permettre l'accessibilité du véhicule à la fosse.
- Barrière ouverte et dégagement de 10' (3 m) en largeur.
- Branches nuisibles coupées et dégagement de 13' (4 m) en hauteur.
- Corde à linge, vélos, jouets retirés de la cour.
- Chien attaché, et aucun animal ne doit être à proximité.
- Les propriétaires ou les occupants ne sont pas tenus d'être présents lors de la vidange. L'entreprise laissera sur place un avis indiquant que la fosse a été vidangée ou était non dégagée.



Visionnez notre capsule
Préparer sa vidange de
fosse septique



! Important

Rappel

La vidange des fosses septiques s'effectue aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences secondaires. Il est obligatoire de rendre accessible votre installation afin de respecter cette récurrence. La fréquence des vidanges varie selon le type de résidence. C'est pourquoi, même si votre rue se retrouve dans la liste des chemins visités en 2026, il est possible que votre fosse ne soit pas à vidanger.

Vidange d'automne

Pour demander une **vidange supplémentaire** de fin de saison et profiter du tarif de la saison régulière, il faut réserver votre vidange **avant le 30 septembre** en nous téléphonant. Après cette date, votre demande sera facturée au tarif hors saison.

Vous remarquez des signes indiquant que votre installation septique ne fonctionne plus adéquatement ? Commencez par vérifier certaines causes possibles dont :

- Obstruction de l'évent de plomberie sur le toit
- Obstruction à l'entrée de la fosse (problème fréquent) ou à la sortie
- Refoulement du champ d'épuration ou champ saturé

Toutefois, si vous êtes certain d'avoir besoin d'une vidange d'urgence, contactez le 819 583-0181 poste 116.

La collecte porte à porte sera dorénavant remplacée par les **Rendez-vous RDD 2026**.

Vous pouvez vous débarrasser de vos RDD seulement aux dates indiquées plus bas.

Vous êtes invités à vous déplacer aux différents lieux de Rendez-vous de la MRC, à votre convenance.

POURQUOI CE SERVICE ?

Pour éviter que ces produits nocifs se retrouvent dans les sites d'enfouissement et deviennent une source de contamination pour l'eau souterraine. Ces produits sont également dangereux durant leur transport, ils ne doivent pas se retrouver dans la collecte municipale (déchets, récupération ou compost).

Un abri identifié aux couleurs de la MRC sera installé à l'adresse et à la date indiquées pour chacune des municipalités.

Les RDD doivent être déposés dans les bonnes catégories, des tables seront identifiées à cet effet.

Saint-Sébastien : Bureau municipal - du mercredi 13 au jeudi 14 mai
Notre-Dame-des-Bois : Écocentre, 12 chemin Jeanne - lundi 18 mai
Piopolis : Bureau municipal - du jeudi 21 au vendredi 22 mai
Lac-Drolet : Bureau municipal - du mercredi 27 au jeudi 28 mai
Val-Racine : Bureau municipal - du jeudi 4 au vendredi 5 juin
Marston : Bureau municipal - du lundi 8 au mardi 9 juin
Saint-Augustin-de-Woburn : Bureau municipal - du jeudi 18 au vendredi 19 juin
Stratford : Bureau municipal - du jeudi 25 au vendredi 26 juin
Notre-Dame-des-Bois : Bureau municipal - du jeudi 2 au vendredi 3 juillet
Lambton : Bureau municipal - du lundi 6 au mardi 7 juillet
Frontenac : Bureau municipal - du jeudi 16 au vendredi 17 juillet
Sainte-Cécile-de-Whitton : 4557 rue Principale (garage municipal) - du mercredi 22 au jeudi 23 juillet
Saint-Robert-Bellarmin : Bureau municipal - du mercredi 29 au jeudi 30 juillet
Saint-Romain : Bureau municipal - du lundi 3 au mardi 4 août
Stornoway : Bureau municipal - du jeudi 13 au vendredi 14 août
Nantes : Bureau municipal - du lundi 17 au mardi 18 août
Milan : Bureau municipal - du mercredi 26 au jeudi 27 août
Saint-Ludger : 131, rang 1 S - du lundi 31 août au mardi 1er septembre
Audet : 266, rue Principale - du jeudi 3 au vendredi 4 septembre

Horaire des Rendez-vous :

Il sera possible de déposer les RDD entre 13 h la première journée et 16 h la deuxième journée.

Questions

819 583-0181, poste 116

Un employé de la MRC sera disponible entre 13 h et 16 h lors des deux journées de Rendez-vous.

Voici quelques exemples de **matières acceptées** :

GARAGE : Peinture résidentielle, teinture, vernis, térébenthine, antigel, batterie d'auto, essence, adhésif, colle, aérosol, dégivreur de serrures, dégraissant, diluant à peinture, huile, etc.

CUISINE : Acide, cire à plancher, combustible à fondue, désinfectant, produits nettoyants, etc.

SALLE DE BAIN : Alcool à friction, cosmétiques, débouche-tuyaux, eau de javel, peroxyde, produits nettoyants, désinfectant, etc.

ATELIER : Colle, calfeutrant, décapant, encre, époxy, goudron, méthanol, naphte, produits en aérosol, protecteur (cuir, suède, vinyle), scellant, teinture, etc.

AUTRES PRODUITS : Pile, allume-feux solide et liquide, bonbonne de propane, chlore, engrais, fongicide, herbicide, insecticide, pesticide, aérosols de tout genre, tube fluorescent, ampoule fluocompacte, cigarette électronique, petit matériel électronique et informatique (TIC) (ex. : cellulaires, tablettes, ordinateurs), etc.

ATTENTION

Ces produits peuvent comporter certains dangers. Par souci de sécurité, les produits doivent être déposés dans leur contenant d'origine.



IMPORTANT

Rapportez vos médicaments périmés ou non utilisés et les objets piquants, coupants ou tranchants à usage médical à votre pharmacie.

ALTERNATIVES AUX RENDEZ-VOUS

La Ressourcerie du Granit accepte les peintures et les teintures résidentielles, les piles, les ampoules fluocompactes et les cartouches d'encre. Certains bureaux municipaux acceptent les piles, les ampoules ou les cartouches d'encre au cours de l'année.

Consigne

Contenants consignés – 1^{er} mars 2025



Contenants de boisson de 100 ml à 2 l

Il est important de rincer les contenants à consigner



Canette



Bouteilles de boisson gazeuse et de bière en verre



Bouteilles de bière et de boisson gazeuse en verre



Bouteilles de boisson gazeuse, d'eau et d'eau pétillante en plastique



Bouteilles de jus en plastique



Bouteille de lait en plastique



Bouteilles de spiritueux en plastique



Balayer pour consulter la liste des contenants consignés au 1^{er} mars 2025

Les sacs de contenants apportés par des organismes de bienfaisance ne sont pas repris. Les organismes doivent les apporter dans un lieu de retour Consignation ou communiquer avec le service de cueillette de Consignation au 1877 CANETTE.

Collecte de pellicules d'ensilage blanches



Balles rondes



Balles carrées

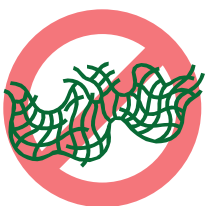


Seules les pellicules d'ensilage blanches sont acceptées dans la collecte porte-à-porte

Aucun filet

Aucune pellicule avec couleur

Aucun sac de moulée et litière



Octobre 2026

Agrirécup va réaliser une collecte de pesticides et médicaments périmés agricoles à l'automne 2026.

Détails à venir, sur le site interne : agrirécup.ca

Vous voulez avoir un conteneur de pellicules d'ensilage blanches ? Veuillez contacter votre municipalité.



VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

POUR CONNAITRE
LES **DATES** DE CES COLLECTES,
CONSULTEZ
NOTRE **CARTE INTERACTIVE**
POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS.
VOIR LA MARCHÉ À SUIVRE À LA PAGE
SUIVANTE.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

NOUVEAU

La collecte *porte à porte* est remplacée
par les Rendez-vous RDD 2026.
Vous pouvez vous débarrasser de vos RDD
aux dates indiquées à la **page 9 de l'Info-
Collecte**.

**Vous êtes invités à vous présenter dans
l'un des différents lieux de Rendez-
vous dans la MRC.**

Pour vérifier si votre adresse est à vidanger, visitez la carte interactive Info-Collectes sur notre site Web ou contactez-nous par téléphone au 819 583-0181 poste 116.

**La fréquence des vidanges varie selon le type de résidence. C'est pourquoi, même si votre rue se trouve dans la liste des chemins visités en 2026, il est possible que votre fosse ne soit pas à vidanger.*



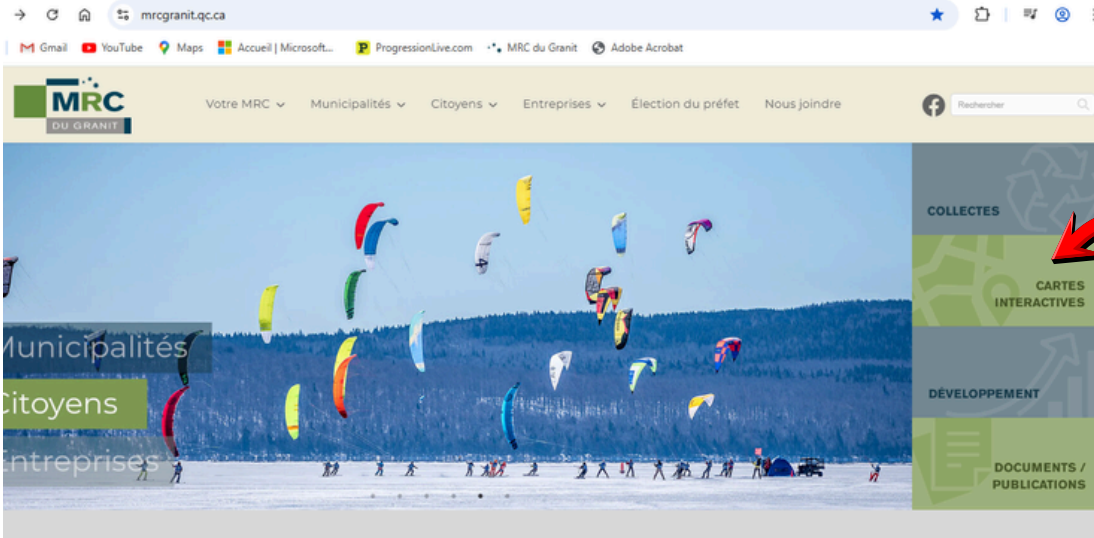
Vous désirez recevoir un avis par courriel lorsque votre fosse aura été vidangée? Remplissez le formulaire en ligne prévu à cet effet. Balayer ce code pour y accéder rapidement. Notez que la demande sera effective pour l'année suivante.



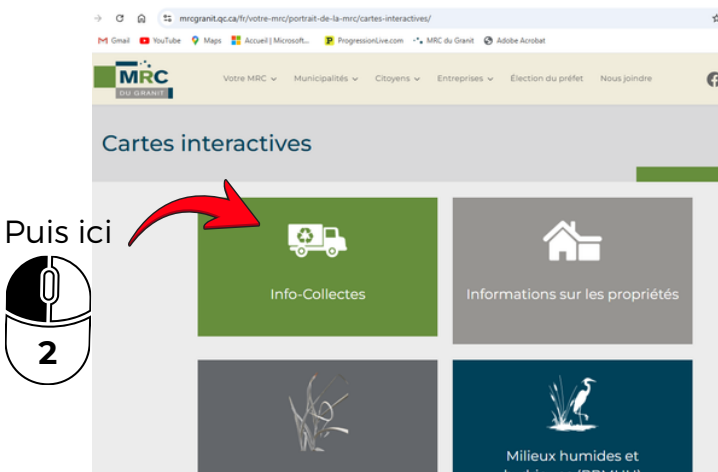
Pour ceux et celles qui désirent modifier la fréquence de vidange de leur installation septique, il vous est possible de le faire en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Balayer ce code pour y accéder rapidement. Notez que la demande sera effective pour l'année suivante.



Consultez l'horaire des différentes collectes pour votre adresse directement sur notre site mrcgranit.qc.ca



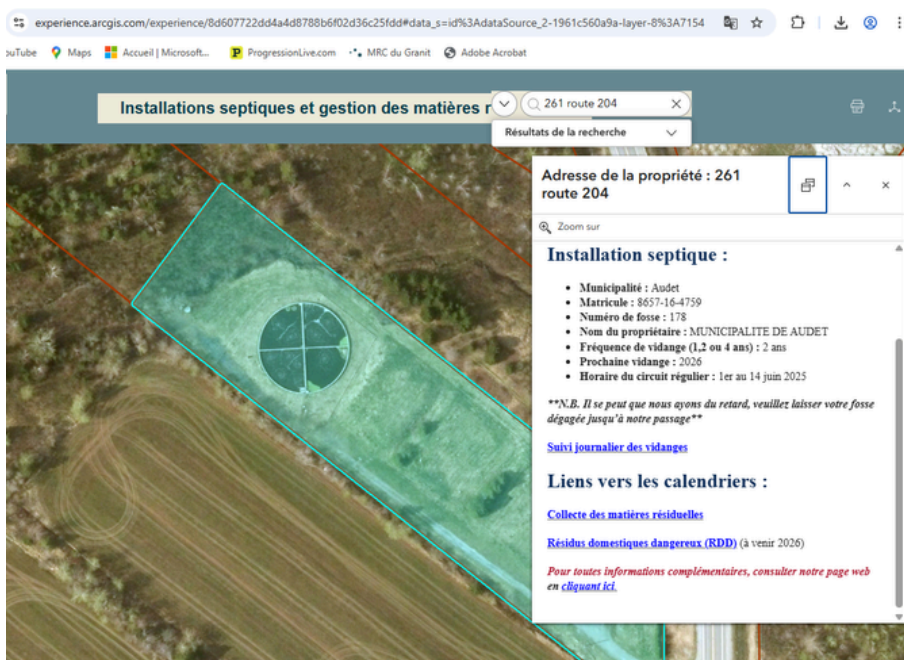
Cliquez ici



Puis ici



Cochez pour accepter les conditions d'utilisation



Trouvez votre emplacement dans l'onglet du haut avec votre adresse ou votre # de matricule. Vous pouvez aussi cliquer directement au bon endroit sur la carte. Toutes les informations de vos collectes se trouvent au même endroit!

La date de la prochaine vidange est mise à jour tous les printemps avant le début des vidanges et n'inclut que celles prévues au circuit régulier et non les ajouts faits en cours de route...